



Commune de DISSAY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2011

L'an deux mil onze le 27 janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Madame Arlette BRISON, Mme Marie-France DUBOIS, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Carlos FERRIERA, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Marie-France ROBIN, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Jean Claude RICHARD, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean-Marie THEBAULT

EXCUSEE : Madame Denise KARAGUITCHEFF représentée par Mme Annick PLUMEREAU

ABSENTE : Madame Véronique PELOQUIN

Madame SEGUIN a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2011

Le compte-rendu ne donnant lieu à aucunes remarques est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°01/2011-01-27 : Vente des terrains section AR n°846, lot A, lot B, lot C

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet de vente de terrains rue des Bouleaux pour la construction future d'un pôle médical, sur la parcelle AR n°846 :

- AR N°846 concernant l'îlot A d'une superficie de 1 255 m²
- AR N°846 concernant îlot B d'une superficie de 11 10 m²
- AR N°846 concernant l'îlot C d'une superficie de 1110 m²

Suivant le plan topographique et de bornage effectué par le Géomètre.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

A l'unanimité, l'assemblée délibérante tenant compte de l'estimation du service du Domaine en date du:

- donne son accord pour la vente de l'îlot A issu de la parcelle AR 846 d'une superficie de 1255 m² au prix de 18 825 € HT, soit 22 154.70 € TTC, de l'îlot B issu de la

même parcelle AR 846, d'une superficie de 1110 m2 au prix de 16 650 € HT soit 19 113.40 € TTC et de l'ilot C issu de la même parcelle AR 846, d'une superficie de 1110 m2, au prix de 16 650 € HT soit 19 113.40 € TTC,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces ventes auprès de l'office notarial de St Georges les Baillargeaux.

Délibération n°02/2011-01-27: Adhésion de collectivités au SIVEER et modification des statuts

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que par délibération du 16 décembre 2010, le Comité du SIVEER a donné son accord :

- pour l'adhésion au SIVEER des Communes de Bellefonds, des Trois Moutiers et de Varennes
- la modification des statuts du SIVEER portant notamment sur l'élargissement de la compétence actuelle, portant sur les équipements publics communs (article 2-1 alinéa A-4 et A-8 des statuts actuels), à la maîtrise d'ouvrage de tous les équipements d'eau potable et d'assainissement (ouvrages, réseaux de transfert et boues).

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces adhésions et modifications des statuts du SIVEER.

M.ANDRE demande à reporter le vote des statuts afin de lire le document, l'assemblée décide dès lors de reporter ce sujet au prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER des Communes de Bellefonds, des Trois Moutiers et de Varennes
- décide de reporter au prochain Conseil Municipal la modification des statuts du SIVEER portant notamment sur l'élargissement de la compétence actuelle, portant sur les équipements publics communs (article 2-1 alinéa A-4 et A-8 des statuts actuels), à la maîtrise d'ouvrage de tous les équipements d'eau potable et d'assainissement (ouvrages, réseaux de transfert et boues).
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant ces décisions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°03/2011-01-27 : Garantie d'emprunts SA HLM LOGIPARC

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 1

La Commune de DISSAY accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, pour un emprunt d'un montant total de 15 314 € que LOGIPARC se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ce prêt sera destiné à financer le remplacement de 12 chaudières rue des Noisetiers.

Article 2

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont mentionnées ci-après :

Montant du prêt	15 314 euros
-----------------	--------------

Durée totale du prêt	15 ans
Echéances	annuelles
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à
la date d'effet du contrat du prêt+60 pdb (points de base)	
Taux annuel de progressivité	de 0.00 % à 0,50 %
maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)	
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque	
échéance, en fonction de la variation du taux de livret A, sans que le taux de progressivité	
puisse être inférieur à 0 %.	

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Commune de DISSAY est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Logiparc dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM Logiparc pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et l'emprunteur.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°04/2011-01-27 : Signature de la convention financière avec les Francas

Vu la nécessité de renouveler la convention financière avec Les Francas dans le cadre de la Délégation de Service Public,
Le conseil municipal
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière, et à verser la somme de 41 200 € correspondant à la subvention 2011 leur étant attribuée,
Précise que cette somme sera inscrite au BP 2011.
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°05/2011-01-27 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose la réorganisation nécessaire des services, les remplacements et le cas échéant les recrutements correspondants.
Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Adopte le tableau des effectifs tel que ci-dessous

Tableau des emplois au 01-03-2011

GRADES	SERVICES
Attaché - 35/35°	Non pourvu
Rédacteur-35/35°	DGS
Rédacteur-35/35°	Non pourvu

Adjoint administratif 1ere classe 35/35°	Service Accueil Etat Civil Archives
Adjoint administratif 2éme classe - 35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 2éme classe - 19/35°	Services Etat civil Election Accueil
Adjoint administratif Princip 1°CI - 35/35°	Service urbanisme
Adjoint administratif 2éme classe - 35/35°	Service comptabilité Investissement
Adjoint administratif 1ére classe - 35/35°	Service personnel
Adjoint administratif 2éme classe - 35/35°	Service comptabilité fonctionnement, accueil , CCAS
<u>TECHNIQUE</u>	
Contrôleur 35/35°	Responsable du service technique
Adjoint technique 1ére classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 2éme classe 35/35°	Service espaces verts
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Adjoint technique 1ére classe 35/35°	Service espaces verts
Agent maîtrise - 35/35°	Service bâtiment
Adjoint technique 2éme classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2éme classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2éme classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2éme classe 35/35°	Service espaces verts
<u>ECOLEES ET DIVERS</u>	
Adjoint d'animation 2éme classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2éme classe - 16/35°	Surveillance cantine, bibliothèque école
Adjoint technique 2éme classe - 20/35°	Aide service cantine, garderie
Adjoint technique 2éme classe - 27H30/35°	Aide service cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2éme classe - 28/35°	Entretien bâtiment, cantine maternelle, tran sport scolaire
Adjoint technique 2éme classe - 34/35°	Entretien bâtiment maternelle, transport sco laire
Adjoint technique 2éme classe - 32/35°	Garderie, entretien bâtiments
Adjoint technique 2éme classe - 18/35	Garderie, médiathèque
Adjoint technique 2éme classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments
Adjoint technique 2éme classe - 34/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiment s

Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 30/35°	Ecole maternelle
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Cuisine centrale, garderie
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
ATSEM 1 ^{ère} Classe - 34/35°	Service de l'école mater nelle
ATSEM 1 ^{ère} classe – 30/35 ^{ème}	Service de l'école maternelle
ATSEM 2° CI - 30/35°	Non pourvu
ATSEM 1 ^{ère} CI - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM principal 2 ^{ème} classe 35/35	Service de l'école maternelle, médiathèque

Délibération n°06/2011-01-27 : Suppression de la franchise d'impôt pour les locations de salle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts notamment l'article 293 relatif à la franchise de TVA applicable aux livraisons de biens et aux prestations de services entrant dans le champ d'application de la TVA,
Vu la franchise de TVA appliquée sur les dépenses liées aux locations de salles communales,
Vu le montant des sommes perçues en parallèle des dépenses réalisées,
Considérant que la commune peut renoncer à cette franchise d'impôt et percevoir la récupération de la TVA par la voie traditionnelle du FCTVA,
Le Conseil Municipal,
Décide de renoncer à l'application de la franchise d'impôt sur les dépenses liées aux locations de salles communales,
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°07/2011-01-27 : Changement règlement minibus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement de la location du minibus mis en application par délibération du 2004,
Vu les difficultés rencontrées suite aux locations de minibus dernièrement,
Considérant qu'il convient de modifier le règlement afin de préciser les pièces obligatoires à fournir, la formulation de la demande et les modalités de gestion du contrat,
Le Conseil Municipal,
Décide d'adopter la modification du règlement tel qu'annexé ci-joint.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°08/2011-01-27 : Changement de Conseil municipal délégué à la voirie, à l'environnement et au cadre de vie

VU l'article L.2121-23 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) qui dispose que " « *Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes* »,

VU l'article L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'élection des délégués

VU les délibérations du conseil municipal n°4 du 10 avril 2008 et n°3 du 4

décembre 2008 procédant respectivement à l'élection des délégués de la commune auein de la C.A.P.C. et au remplacement d'un conseiller démissionnaire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement de la délégation Monsieur Dominique LUSSEAU, demandant la fin de sa délégation à la voirie, l'environnement et au cadre de vie,

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Annie LEGRAND à la délégation mentionnée ci-dessus,

Le Conseil municipal procède à l'élection au scrutin à main levée, uninominal, à l'unanimité:

d'un conseiller délégué titulaire en remplacement de M. Dominique LUSSEAU :

Mme Annie LEGRAND est élue

Délibération n°09/2011-01-27 : Signature du marché Audit Diagnostic Assainissement :

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la consultation lancée sur le Bulletin Officiel des Annonces des Marches Publics et les offres reçues,

Vu la réunion de la Commission d'appel d'offres le 20 janvier 2011 et la proposition faite par cette dernière de retenir l'entreprise NCA comme celle présentant l'offre la mieux-disante en fonction des critères énoncés,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce choix et donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer ce marché,

Sur le rapport de Monsieur Louis REMBLIER, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Accepte de signer le marché pour l'étude du Diagnostic assainissement avec l'entreprise NCA, pour un montant d'acquisition de 88 065 € HT, soit 105 325.74 € TTC.

Mentionne que cette somme sera inscrite au BP 2011.

Délibération n°10/2011-01-27 : Mise à disposition des locaux du centre de loisirs de PUYGREMIER à l'association Les Francas

Vu la demande effectuée par l'association Les Francas par courrier du 28 octobre 2010 demandant une mise à disposition gratuite de salles pour un dispositif de sensibilisation des jeunes à l'animation,

Vu la possibilité de leur mettre à disposition les locaux du centre de Loisirs de Puygremier pour cette mission,

Le conseil municipal

Autorise l'association les Francas à occuper les locaux du centre de loisirs de Puygremier avec un hébergement prévu les 2 et 3 mars 2011

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°11/2011-01-27 : Signature du contrat d'assurances avec la SAMCL- Modification de la délibération n°13/16122010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Gérard ANDRE, Maire-Adjoint aux finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°0521102010 relative au renouvellement du contrat d'assurances avec la SMACL,

Vu la délibération n°13/16122010 relative à la modification de la délibération n°05/21102010,

Vu les modifications apportées au contrat, rajoutant 3 nouveaux biens,

Vu la nouvelle proposition financière de la SMACL pour le renouvellement du contrat,

CONSIDERANT :

Qu'il convient de renouveler contrat,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat d'assurances des biens de la commune avec franchises pour un montant de 20 506.23€
- Précise que cette somme sera prévue au budget 2011.

Compte-rendu des commissions :

Intervention de M. Pierre BREMOND, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative :

M.BREMOND informe l'assemblée que le carnaval se déroulera le 12 mars 2011. Le départ aura lieu devant l'école élémentaire à 14h30, l'organisation est assurée par l'association des Parents d'élèves et le comité des fêtes. La municipalité offrira les goûters aux enfants et la réalisation du "bonhomme carnaval" sera prise en charge par le secteur jeunesse de Dissay pendant les vacances de février.

M.BREMOND indique que l'exposition photo "ombres et lumières" à la médiathèque se déroulera jusqu'au 19 février 2011.

Une rencontre va avoir lieu entre la municipalité (représentant la médiathèque) et les deux directeurs des écoles pour mettre en place un partenariat avec cette dernière autour du livre.

M.BREMOND informe que la commission Vie Associative et Animation se déroulera le 16 février à 20h30.

Intervention de M. François ARANDA, Adjoint au Maire chargé du Développement économique :

M.ARANDA indique que la prochaine commission Développement Economique se déroulera le 1^{er} février à 20h30.

Intervention de Mme Annick PLUMEREAU, Maire-Adjointe à l'Education et la Solidarité :

Mme PLUMEREAU mentionne que le conseil d'administration du CCAS s'est réuni dernièrement, ce dernier a voté la création d'une régie de recettes pour encaisser les sommes liées au repas des aînés et aux dons et legs.

Il a également été décidé l'aménagement d'un logement communal (T2) en logement d'urgence en cas de sinistres ou d'intempéries.

Mme PLUMEREAU indique s'être rendue à une réunion organisée par la communauté de Communes pour l'ensemble des CCAS.

Mme PLUMEREAU informe l'assemblée que le repas des aînés aura lieu le 1^{er} octobre 2011 à la salle polyvalente.

Mme PLUMEREAU demande aux membres de la commission Education et Solidarités leur disponibilité pour rencontrer les étudiants recrutés pour réaliser l'enquête sur les accueils de loisirs de la commune. Il est décidé de faire cette réunion le jeudi 17 février à 18h30.

Mme PLUMEREAU évoque le lancement de la campagne de la Jeunesse au Plein Air. La JPA anime une campagne confiée par le Ministère de l'Education Nationale et propose

aux enseignants

-des ressources pour partir en classe de découverte

-des aides financières pour les classes de découvertes et séjours éducatifs.

C'est une campagne de solidarité et de citoyenneté, de la maternelle au lycée.

Cette année le lancement de cette campagne s'est faite sur notre commune au Centre de Loisirs de Puygremier.

Intervention de M. Michel FRANCOIS, Maire-Adjoint à la Communication et à la Citoyenneté

M.FRANCOIS indique que depuis le dernier conseil municipal, la commission s'est réunie le 21/12 pour finaliser Dissay Les Echos et les 18/12 et 8/01 pour deux séances du Conseil Communal des Jeunes.

Pour le CCJ, deux commissions vont être créées : « Sports, loisirs, Culture » et « Environnement, Cadre de Vie ». Les élus du CCJ ont évoqué des pistes de travail pour les projets suivants : création d'une piste de skate parc, d'un mur d'escalade, projet autour du cinéma, création de chemins piétonniers, nettoyage des marais.

M.FRANCOIS demande que des représentants des commissions adultes "Environnement" et "Vie Associative" soient présentes si possible au prochain CCJ qui aura lieu le samedi 5 février.

M.FRANCOIS indique que Dissay les Echos sera publié dans les prochains jours. Il souligne qu'un article consacré au site Internet met en exergue une nette augmentation de sa fréquentation en 2010. En effet, 50 % de visites supplémentaires sont recensées depuis l'année dernière et 64% représentent des nouvelles visites.

Les pages les plus visitées sont celles des écoles, l'actualité à la une, l'annuaire des associations et le camping.

M.FRANCOIS remercie M.BREMOND pour son aide dans l'actualisation permanente du site et de l'avoir référencé sur le site du Futuroscope et sur le site Tourisme en Vienne.

M.FRANCOIS propose à l'assemblée, qui l'accepte, de relayer le soutien aux otages français, par un article sur le site internet et une affichette à l'entrée de la Mairie.

Les prochaines réunions de la commission : jeudi 3 et lundi 21 février.

Intervention de Mme Françoise DEBIN, Maire-Adjointe à l'Environnement et au Cadre de vie

Mme DEBIN informe l'assemblée que les travaux de la Bélardière n'ont pas encore commencés, néanmoins l'ordre de service a été signé le lundi 24 janvier 2011.

Mme DEBIN indique que la commission Voirie se réunira le jeudi 10 février à 20h30.

Concernant la salle polyvalente, Mme DEBIN précise que l'estimatif est au dessus du budget prévu initialement, le projet sera de nouveau réétudié, une proposition d'arbitrage sera réalisée en commission pour se rapprocher du budget initial;

La prochaine réunion du PLU aura lieu le mardi 08 février à 14h30.

Intervention de Monsieur Gérard ANDRE, Maire-Adjoint aux Finances

M.ANDRE informe que le prochain conseil communautaire aura lieu le 04 février à 19h à Jaunay-Clan.

Intervention de Monsieur le Maire :

M. Le Maire indique qu'il a rencontré la société ADP pour l'installation du panneau lumineux, ce dernier sera installé à côté de la cabine téléphonique en face de la poste.

M. Le Maire mentionne que les entretiens ont eu lieu pour le recrutement de l'Adjointe à Mme STEINMETZ, Directrice Générale des Services, le choix définitif sera fait après réunion de la commission du Personnel le jeudi 10 février à 18h30.

M. Le Maire informe qu'une réunion aura lieu le mercredi 2 février à l'école PEV avec les employés de la cantine et de la garderie afin de choisir les matériaux de la future cantine.

M. Le Maire fait part de la décision du Conseil Général de refaire la rue de la Ferrandière cette année.

M. Le Maire indique à l'assemblée que le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 24 février 2011 à 20h30.

Questions diverses :

M.FRANCOIS demande des informations sur la situation de l'A.D.M.R locale aux élus siégeant au conseil d'administration, suite à des articles parus dans la presse régionale et nationale. Pas d'informations particulières...

M.ARANDA précise qu'un loto organisé par l'Association des Parents d'élèves aura lieu dimanche 30 janvier.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h25.